



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS  
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 DECEMBRE 2021**

**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :** Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Pierre MORICE, Caroline TREMESAYGUES, Frédéric BARBILLON, Vincent GANGLOFF, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Damien NASTORG, Mireille PFENDT

**Absent excusé :** Sébastien JACQUES

**Secrétaire de séance :** Frédéric BARBILLON

**Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2021**

Le compte-rendu de la séance du 25 Novembre 2021 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents sans observation.

**1/ URBANISME – validation de la convention entre la commune et la Communauté de Communes**

La DDT cessera d'effectuer le contrôle des autorisations d'urbanisme au 31 décembre 2021.

Les mairies ont du s'organiser pour prendre le relais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elles devront également être en capacité de recevoir tous les dossiers d'urbanisme par voie dématérialisée.

La Communauté de Communes, afin d'assister les communes de son territoire, a décidé de mettre en place un service commun unifié pour assurer l'instruction de tous les dossiers d'urbanisme qui seront reçus dans les mairies. Cependant, cette prestation qui était gratuite via la DDT va désormais avoir un coût pour les communes puisqu'il a été nécessaire de recruter deux techniciens qualifiés pour exercer cette compétence, allouer un local à cette tâche (il sera situé à Montdoumerc), acquérir un logiciel spécialisé et déployer dans les mairies des terminaux informatiques. Des formations des secrétaires de mairies et des maires sont également prévues.

Une entente a été trouvée avec la Communauté de Communes du Quercy Blanc pour mutualiser le personnel et les locaux afin de minimiser les dépenses.

Le conseil a étudié les documents permettant une analyse complète de ce que sera le service ADS (Autorisations du Droit des Sols)

**Délibération :** Pour autoriser le Maire à signer la convention et lui donner tous pouvoirs pour la mettre en application. Le conseil a voté son accord par 6 voix pour et 3 abstentions.

**2/ VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Suite à différents ateliers de travail avec la commission voirie, un nouveau mode de gestion de la voirie communautaire a été défini, lequel a été présenté aux membres du conseil communautaire le 25 novembre 2021 et validé après un vote à bulletin secret.

Le conseil a étudié les documents apportant toutes les informations concernant les nouvelles modalités de gestion de la voirie communautaire qui seront appliquées à partir de 2022.

Madame le Maire rappelle que les voies de la commune sont réparties en deux groupes :

- **voies communales** gérées et entretenues par la commune
- **voies communautaires** de la responsabilité de la communauté de communes

L'appartenance d'une voie à l'un ou l'autre de ces groupes dépend de critères précis définis par la commission voirie (largeur minimale des voies, liaisons internes au village ou reliant des communes, etc...).

Les routes du village ont donc été réparties dans ces groupes et une priorité de réfection leur a été allouée en fonction de leur état. De P1 pour priorité importante à P4 pour une voie ne nécessitant pas de remise en état immédiate.

La longueur des voies a également été calculée.

**Délibération** Le conseil valide la liste et les longueurs des voiries définies d'intérêt communal ou communautaire.

### **3/ ASSOCIATIONS : participation aux frais de fonctionnement des salles communales**

Chaque année les associations versent à la commune une participation pour l'utilisation des salles communales au prorata du temps qu'elles l'utilisent. Ce montant de participation aux frais de ménage, d'électricité, de chauffage, etc...avait été fixé en 2017, mais l'an passé, en raison des circonstances sanitaires, il avait été décidé de diviser par 2 le montant de la participation.

Cette année 2021, a également été perturbée et les associations n'ont pas réalisé toutes leurs manifestations habituelles. La question se pose donc du montant de la participation à recouvrer.

Le conseil décide d'allouer les prochaines subventions sur demande uniquement. Les associations qui souhaitent être subventionnées devront déposer leur demande en justifiant des besoins et dépenses réalisées ou futures.

**Délibération** : Le conseil valide cette disposition à l'unanimité

### **4/ ADHESION DE LA COMMUNE DE CENEVIERES AU SIFA**

Comme chaque fois qu'une commune décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal de la Fourrière Animale (SIFA), l'avis de toutes les communes adhérentes est sollicité.

La conseillère déléguée au SIFA saisit cette occasion pour attirer l'attention sur le fait que les refuges sont débordés et qu'il y a beaucoup d'abandons. Il faut faire stériliser les animaux le plus possible (particulièrement les chats).

**Délibération** : Le conseil valide à l'unanimité l'adhésion de la commune de Cénevières au SIFA

### **5/ CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A LA MAIRIE**

Suite à un accroissement temporaire d'activité à caractère d'urgence à la mairie d'Aujols, un emploi temporaire sous la forme d'un contrat court de 6 mois est envisagé.

**Délibération** : Le conseil valide ce recrutement temporaire de 6 mois à l'unanimité

### **5/ TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE**

Suite à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, Mme Esnault, architecte retenue pour les travaux a revu les plans de la future construction derrière la mairie, le toit de l'ensemble ne devant pas faire apparaître de décrochage horizontal en son sommet.

Les nouveaux plans ont été présentés au conseil  
Ce point ne nécessitait pas de délibération.

### **6/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n° 02/2021**

Les éclairages économes de la commune ont été remis aux normes pour un montant total de 3 550 euros. Les crédits pour faire face à cette dépense n'ayant pas été prévus dans la section d'investissement du budget de l'exercice 2021, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits du fonctionnement vers l'investissement selon le jeu d'écriture suivant :

**FONCTIONNEMENT :**

		Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	- 3 550,00 €	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 550,00 €	0 ,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0 ,00 €</b>

**INVESTISSEMENT :**

		Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		3 550,00 €
2041582	Subventions d'équipement versées Autres groupements – Bâtiments et installations	3 550,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>3 550,00 €</b>	<b>3 550 ,00 €</b>

**Délibération** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 02/2021 telle que présentée ci-dessus.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Le bulletin Inf'Aujols de janvier sera accompagné d'un paquet de gâteaux confectionnés par Andréa et Mathurin, et offert par la municipalité pour la nouvelle année.
- Bâches à eaux anti-incendie : La création de points d'eau est nécessaire pour remplir initialement les bâches afin de les rendre opérationnelles. Un devis a été réalisé en ce sens par Véolia et se monte à 2 151 euros. Seule la création des points d'eau est facturée. La consommation d'eau et l'abonnement Véolia sont gratuits.
- Jeudi 16 décembre, une coupure d'eau sera réalisée par Véolia à l'occasion de travaux, pendant une plage la plus courte possible entre 9h et 17h
- La municipalité a obtenu une subvention de 10 000 euros du Département, dans le cadre du FAST (Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales) pour les travaux d'agrandissement et d'aménagement des abords de la mairie.
- L'entreprise Quercy contact a été sollicitée pour mettre en place les coussins berlinois (dos d'âne) près de l'école et sur le chemin de Brunard.

La séance est levée à 20h30